



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Lycées publics de Sens**

**Direction  
Proviseur adjoint  
Bureau n°17-1**  
Affaire suivie par :  
Laurent Dumarey  
Tél : 03 86 95 72 24  
Mél : [laurent.dumarey@ac-dijon.fr](mailto:laurent.dumarey@ac-dijon.fr)

Sens, le 05 mai 2021

Le proviseur adjoint

1 place Lech Walesa  
89100 Sens

aux

Responsables légaux des élèves de 3<sup>ème</sup>  
des collèges de secteur

## **Objet : inscription au lycée de Sens**

Mesdames, Messieurs,

Le 29 juin après-midi, les résultats d'affectation post 3<sup>ème</sup> vous seront communiqués par votre collège d'origine.

Si votre enfant est affecté en 2 générale et technologique au lycée Janot ou en 2<sup>nde</sup> professionnelle / 1<sup>ère</sup> année de CAP au lycée Curie de Sens, le dossier d'inscription vous sera remis par votre collège. Le dossier des 3<sup>ème</sup> prépa-métiers sera cependant envoyé directement par voie postale.

### **1. Modalités d'inscription :**

**Il faut vous présenter** (avec votre enfant) directement au lycée situé au 1 place Lech Walesa 89100 SENS selon le calendrier suivant (**même si vous avez préinscrit votre enfant sur télé service**) :

	Jeudi 1 <sup>er</sup> juillet	Vendredi 2 juillet	Lundi 5 juillet
De 08h00 à 13H00	3 <sup>ème</sup> prépa métiers tous collèges	Champs-Plaisants Paron	Villeneuve la Guyard Villeneuve l'Archevêque
DE 13H00 à 18H00	Mallarmé Montpezat	Villeneuve-sur-Yonne Pont sur Yonne	Saint Valérien Autres collèges



**Nous attirons votre attention sur le fait qu'il est important de suivre ce calendrier et de venir s'inscrire sur cette période. Si votre enfant est affecté au lycée mais qu'il devait ne pas s'y inscrire (déménagement, départ pour un autre établissement ou en apprentissage etc.), nous vous demandons de prévenir immédiatement le secrétariat de scolarité au 03.86.95.72.17 ou 03.86.95.72.24 ou [secretariat-scolarite.0891200w@ac-dijon.fr](mailto:secretariat-scolarite.0891200w@ac-dijon.fr) .**

Pour la sécurité de tous, nous vous demandons **d'être muni d'un masque et d'un stylo** lors de votre venue.

## 2. Les pièces que vous devez obligatoirement insérer dans le dossier d'inscription

Pièces justificatives à fournir pour s'inscrire en 2<sup>nd</sup>e GT ou 2<sup>nd</sup>e Professionnelle ou 1<sup>ère</sup> année de CAP sont :

- Avis d'affectation (transmis par le collège)
- Le dossier d'inscription complété
- Copie d'une pièce d'identité **de l'élève** (passeport, carte d'identité...)
- Copie des 3 bulletins de 3<sup>ème</sup> (ou de 4<sup>ème</sup> pour les 3<sup>ème</sup> prépa-métiers)
- Photocopie du livret de famille justifiant la filiation
- Fiche infirmerie complétée
- Fiche d'intendance complétée
- Relevé d'identité bancaire (IBAN) du responsable financier **quel que soit le régime**
- Chèque de 44€ pour les élèves s'inscrivant **au ticket** à la demi-pension

### ***Pièces à fournir en plus pour les élèves orientés vers la voie professionnelle :***

- Attestation de recensement ou de participation aux JAPD si vous l'avez accompli
- Attestation « savoir nager »

Recevez, Mesdames, Messieurs, mes cordiales salutations.

Le proviseur adjoint



Laurent Dumarey